JM 2010.2/3

F

Septembre 2010

RÉUNION CONJOINTE

Réunion conjointe de la
cent quatrième session du Comité du Programme
et de la
cent trente-cinquième session du Comité financier

Rome, 27 – 29 octobre 2010

Progrès accomplis dans l'exécution du Programme de coopération technique

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

M. José María Sumpsi Viñas

Sous-Directeur général, Département de la coopération technique

Tél.: (06) 5705-3363

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/K9005/f

RÉSUMÉ

- Au 31 juillet 2010, 415 projets du PCT avaient été approuvés, pour un montant total de 114 millions d'USD. Ce niveau représente un dépassement de 10 pour cent par rapport aux 103,5 millions d'USD de crédits nets ouverts pour 2008-09, un dépassement qui se situe dans les limites de la pratique courante. Les dépenses engagées sur les crédits de 2008-09 avaient atteint 66 millions d'USD, soit 64 pour cent de la dotation totale. La dépense est contrôlée minutieusement et la totalité des crédits ouverts devrait être utilisée d'ici à la fin de 2011.

- Au 31 juillet 2010, 103 projets avaient été approuvés au titre de l'enveloppe budgétaire 2010-11 du PCT, pour un montant total de 22,3 millions d'USD, soit 21 pour cent des crédits ouverts; 5 pour cent des crédits ouverts avaient été dépensés. Le niveau général d'approbation des projets est inférieur à celui des exercices précédents, ce à quoi l'on s'attendait en raison de l'introduction le 1er janvier 2010 de la procédure d'approbation décentralisée et du temps nécessaire aux responsables du PCT pour se familiariser avec le nouveau modèle de gestion. Le Secrétariat surveille de près la liste des projets en attente d'approbation et s'emploie à accélérer la procédure, notamment au moyen des mesures suivantes: missions d'appui menées par le Siège auprès des bureaux régionaux pour fournir des formations et des orientations; accélération de la procédure de sélection du personnel du cadre organique chargé du PCT dans les bureaux régionaux; préparation de propositions de projet dans les domaines techniques considérés comme hautement prioritaires par les conférences régionales et offrant la possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires pour l'investissement et l'extension des activités; rationalisation des tâches de gestion liées au PCT; clarification des procédures d'approbation technique et d'appui technique à la formulation de projets; évaluation de la conformité aux critères du PCT et de la qualité des projets approuvés après l'application du modèle décentralisé, puis organisation de formations pour combler les lacunes relevées; et révision du Manuel du PCT sur la base des constatations qui auront été faites.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AUX COMITÉS

- Les comités sont invités à prendre note de la situation en ce qui concerne l'exécution du PCT pour l'exercice 2008-09 et l'exercice 2010-11, dans le contexte de la décentralisation.

I. Approbations de projets et dépenses du PCT imputées sur les crédits ouverts pour l'exercice 2008-09

1. Au 31 juillet 2010, 415 projets du PCT avaient été approuvés pour un montant de 114 millions d'USD, soit un dépassement de 10 pour cent par rapport aux 103,5 millions d'USD de crédits nets ouverts pour 2008-09. Comme indiqué au Comité financier à sa 128e session, en juillet 2009[1], cette surprogrammation permet de s'assurer de l'utilisation complète des crédits, sachant que le taux moyen de dépenses des projets du PCT est d'environ 85-90 pour cent des budgets approuvés.

[1] FC 128/14, paragraphe 1

2. Les dépenses engagées sur la dotation de 2008-09 avaient atteint 66 millions d'USD au 31 juillet 2010, soit 64 pour cent du total des crédits ouverts (tableau 1). Le taux moyen de dépense mensuelle sur cette dotation a été de 1,6 million d'USD en 2008, de 2,5 millions d'USD en 2009 et de 2,4 millions d'USD sur la période du 1er janvier au 31 juillet 2010. Le niveau de dépenses au titre des projets de développement n'a pas suivi le même rythme (38 pour cent des budgets dépensés au 31 juillet), et en juin 2010, il a été rappelé aux responsables des budgets sous-employés qu'il fallait accélérer la mise en œuvre des projets. Les départements techniques et les bureaux décentralisés ont veillé à apporter un appui technique aux projets du PCT dans des délais rapides. Le taux de dépenses continuera d'être surveillé, et un suivi supplémentaire sera réalisé le cas échéant en collaboration avec les responsables des budgets et les fonctionnaires techniques. Pour que la totalité des crédits ouverts soit employée, il faudrait que le taux moyen de dépense mensuelle soit de 2,2 millions d'USD d'août 2010 à décembre 2011. Étant donné que ce montant est inférieur au niveau de dépenses enregistré au cours des sept premiers mois de 2010 (2,4 millions d'USD), il est fort probable que la dotation sera entièrement utilisée d'ici à la fin de 2011.

Tableau 1. Approbations de projets et dépenses du PCT imputées sur les crédits ouverts pour 2008-09, au 31 juillet 2010

	Approbation	Dépenses
	(en milliers d'USD)	(en milliers d'USD)
Appui au développement	55 869	20 963
Assistance d'urgence	7 769	4 811
Fonds du PCT	22 515	15 054
Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires (fourniture d'intrants/assistance technique)	27 971	25 171
Total	114 124	65 999

II. Approbations de projets et dépenses du PCT imputées sur les crédits ouverts pour 2010-11

3. Au 31 juillet 2010, 103 projets avaient été approuvés au total, pour une valeur de 22,3 millions d'USD, sur l'enveloppe budgétaire du PCT pour 2010-11, ce qui représentait 21 pour cent des crédits ouverts. À la même date, 5 pour cent des crédits approuvés avaient été dépensés (tableau 2).

Tableau 2. Approbations de projets et dépenses du PCT imputées sur les crédits ouverts pour 2010-11, au 31 juillet 2010

	Approbation	Dépenses
	(en milliers d' USD)	(en milliers d' USD)
Appui au développement	14 835	465
Assistance d'urgence	3 548	105
Fonds du PCT	3 921	543
Total	22 304	1 113

4. Le niveau général d'approbation de 21 pour cent au 31 juillet de la première année de l'exercice biennal doit être comparé à celui des exercices précédents à la même date, à savoir 27 pour cent pour 2006-07 et 39 pour cent pour 2008-09 (24 pour cent pour l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires et 15 pour cent pour tous les autres projets). Ce niveau est donc inférieur à celui des exercices précédents. On s'y attendait, du fait que la procédure d'approbation a été décentralisée à compter du 1er janvier 2010 et qu'il va falloir un certain temps aux responsables du PCT pour se familiariser avec le nouveau modèle de gestion. Pour autant, il n'est pas si faible qu'il faille s'en inquiéter outre mesure, même si le Secrétariat suit de près la liste des projets en attente d'approbation et cherche à accélérer la procédure (voir section III ci-après). D'après les prévisions, les crédits ouverts pour 2010-11 devraient être surprogrammés d'un peu moins de 5 pour cent, car l'élargissement du champ de compétence des responsables de budgets devrait conduire à un plus haut niveau d'utilisation des budgets approuvés.

5. Le tableau 3 rend compte de la répartition par région des projets approuvés au titre du PCT, et du pourcentage des allocations affecté à des projets approuvés. On cherche actuellement à remédier au faible niveau moyen d'approbations dans la région Amérique latine et Caraïbes en renforçant la capacité du bureau régional concerné de façon qu'il puisse fournir un appui et donner des orientations aux bureaux de pays. Compte tenu du nombre de projets du PCT en attente d'approbation pour la région, une nette amélioration du niveau d'approbation est attendue d'ici à la fin de l'année.

Tableau 3. Répartition des approbations de projets régionaux et interrégionaux et de projets d'urgence imputées sur les crédits alloués au titre du PCT pour 2010-11, au 31 juillet 2010

Région	Approbations	Allocation régionale	Part des approbations dans l'allocation régionale (en %)
	(en milliers d' USD)	(en milliers d'USD)	
Afrique	8 211	35 027	23
Asie et Pacifique	4 760	21 016	23
Amérique latine et Caraïbes	1 148	15 763	7
Europe et Asie centrale	2 681	8 703	31
Proche-Orient et Afrique du Nord	1 519	6 962	22
Projets interrégionaux	436	3 197	14
Projets d'urgence	3 548	15 906	22
Total	22 304	106 574	21

6. En ce qui concerne le délai entre la réception des demandes et l'approbation des projets, il est rappelé que le Comité du Programme avait été informé à sa cent unième session en mai 2009[2] que la durée moyenne nécessaire pour traiter les projets de développement ne relevant pas du Fonds du PCT (c'est-à-dire le délai entre la réception de la demande par la FAO et l'approbation du projet) était de six mois avant la décentralisation de la gestion du PCT. Le Comité du Programme avait également été informé que la décentralisation devait, selon les prévisions, permettre de ramener ce délai à quatre mois. Il avait toutefois été précisé qu'il ne fallait pas s'attendre à un effet immédiat, car les bureaux décentralisés devaient se familiariser avec les

[2] PC 101/4, paragraphe 46

nouvelles procédures et leurs nouveaux rôles dans la gestion de la procédure d'approbation du PCT.

7. Il convient donc de souligner que, bien que les bureaux décentralisées aient encore besoin du soutien des bureaux régionaux et du Siège pour l'exécution des nouvelles procédures, le délai moyen nécessaire pour traiter les demandes d'aide au développement au titre du PCT était de 3,5 mois au 31 juillet 2010. Aucune évaluation n'a été menée jusqu'ici pour déterminer la qualité des projets approuvés sur cette courte période.

8. Au 31 juillet 2010, la répartition des approbations de projets par objectif stratégique ou fonctionnel était la suivante:

Tableau 4. Approbations de projets imputées sur les crédits ouverts pour 2010-2011, par objectif stratégique ou fonctionnel (au 31 juillet 2010)

Objectif stratégique ou fonctionnel	Thème	Nombre de projets*	Budget (en milliers d'USD)
A	**Production végétale**	19	3 793
B	**Production animale**	8	1 568
C	**Pêches et aquaculture**	15	2 667
D	**Sécurité sanitaire des aliments**	4	613
E	**Foresterie**	5	1 832
F	**Ressources naturelles**	15	2 864
G	**Marchés**	7	509
H	**Sécurité alimentaire**	22	1 993
I	**Urgences**	10	3 616
K	**Équité hommes-femmes**	0	0
L	**Investissement**	13	2 181
X	**Collaboration efficace**	11	667
Y	**Administration efficace**	0	0
	Total	129	22 304

*Notez que ces informations englobent les composantes du Fonds du PCT et que le nombre total de projets ne correspond donc pas à celui indiqué au paragraphe 3 ci-dessus.

III. Mise en œuvre de la décentralisation de la gestion du PCT

9. On se rappellera qu'une série de sessions de formation a été organisée au second semestre de 2009 pour préparer le personnel des bureaux régionaux et sous-régionaux et des bureaux de pays à assumer les nouvelles responsabilités qui leur ont été confiées dans la gestion des ressources et dans l'approbation des projets du PCT. De nouvelles directives (le Manuel du PCT) ont été publiées, on a entrepris de rationaliser certaines procédures liées à la formulation et à l'acceptation des projets du PCT. Des postes du cadre organique et des services généraux ont été créés dans les bureaux régionaux, afin d'aider les sous-directeurs généraux et les représentants régionaux à gérer les ressources du PCT, à suivre leur emploi et à fournir une assistance aux bureaux de pays qu'ils coiffent. Si l'on excepte le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, qui a bénéficié depuis le début de l'année de l'aide d'un fonctionnaire chargé du PCT, tous les bureaux régionaux ont conclu des contrats d'embauche de courte durée pour gérer le PCT, en attendant des nominations à titre permanent.

10. Comme indiqué au paragraphe 4, ces mesures n'ont pas suffi à éviter la diminution du volume de projets approuvés pendant l'exercice en cours par rapport à la même période des exercices précédents. Cette baisse était prévue, et de nouvelles mesures sont prises actuellement afin d'aider les bureaux décentralisés à y remédier, à réduire le délai entre les demandes et les approbations, à préserver la qualité des projets et à améliorer la gestion des informations. Nous citeront notamment les mesures suivantes:

- Organisation, par le Directeur général adjoint (Opérations), qui les suivra de près, d'une série de réunions sur l'exécution du PCT et la décentralisation;
- Inscription à l'ordre du jour de la Réunion de direction de haut niveau d'un point permanent sur l'exécution et la décentralisation du PCT;
- Missions d'appui du Siège aux bureaux régionaux pour fournir des formations et des orientations. Jusqu'ici ces missions ont visé les bureaux des régions Europe et Asie centrale, Afrique, et Amérique latine et Caraïbes.
- Accélération de la procédure de sélection du personnel du cadre organique pour les bureaux régionaux, tout en maintenant le personnel temporaire afin de tirer parti au maximum des ressources humaines déjà formées.
- Préparation de propositions de projet dans des domaines techniques considérés comme hautement prioritaires par les conférences régionales et offrant la possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires pour l'investissement et l'extension des activités. Les projets régionaux du PCT permettront de fournir des orientations pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi de projets nationaux du Programme, en tenant compte des priorités et des demandes des pays. L'objectif de cette démarche est de faciliter le dialogue entre les bureaux de pays de la FAO et leurs contreparties sur l'établissement d'une liste robuste de projets PCT en attente d'approbation.
- Poursuite de la rationalisation des tâches liées à la gestion du PCT à l'aide du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain de l'Organisation, de manière à obtenir une approche cohérente dans l'ensemble des régions et à disposer d'informations fiables et d'accès facile sur tous les aspects du Programme nécessitant un suivi et des rapports.
- Clarification des procédures d'appui technique à la formulation des projets et des procédures d'approbation technique.
- Évaluation de la conformité aux critères du PCT et de la qualité des projets approuvés après l'application du modèle décentralisé, puis conception et mise en place de formations destinées à combler les lacunes relevées.
- Révision du Manuel du PCT sur la base des constatations qui auront été faites.